

Avis adopté

Séance plénière du 8 octobre 2024

La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE* :

Déclaration du groupe de la Coopération

La protection de l'enfance est en danger. Constat sans appel. Bravo à la commission, aux rapportrices, pour cet avis approfondi qui nous l'espérons éclairera au mieux les décideurs.

Cet avis comporte des préconisations, il ne suffit pas d'alerter, il faut proposer. Vous alertez sur la dégradation réelle des services rendus aux enfants, sur l'argent mal dépensé, souvent insuffisant d'ailleurs, réparti de façon disparate. Oui l'accompagnement baisse en qualité et en humanité par manque de moyens, avec un facteur clé qui est celui du manque de valorisation de ces métiers d'accompagnement et de protection.

Le contraste est fort entre les objectifs fixés par la loi et leur mise en œuvre concrète. Un exemple : les décisions de juges trop peu nombreux étant mal exécutées. C'est finalement l'engagement de la France à « donner la primauté à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent » qui n'est pas respecté. Mais au-delà de notre devoir moral de créer une société attentive aux plus fragiles, vos travaux démontrent que sans recadrage rapide et fort de notre modèle, nous payons et paierons un prix social et financier important.

Les préconisations sont nombreuses : évaluation et suivi des besoins, refonte du rôle de l'État et des départements, l'égalité de traitement, soutien aux parents et à la prévention, renforcement des moyens pour les milieux ouverts et les structures à taille humaine, amélioration des conditions de travail et la valorisation des métiers, meilleur suivi psychologique et sanitaire ou encore une meilleure prise en compte des droits de l'enfant, de son opinion qui ne peuvent que nous inciter, **groupe de la Coopération, et nous l'espérons l'ensemble du CESE, à voter cet excellent avis.**